



Limited Warranty & Adjustment Policy



ContiTread™



AMERI★STEEL



CONTINENTAL WARRANTY INFORMATION

One of the largest automotive suppliers and tire manufacturers in the world, Continental develops pioneering technologies to make fleets safer, more efficient, and more connected. With innovative tire technology and digital fleet solutions, Continental optimizes tire lifecycle management to deliver the lowest overall driving cost.

TABLE OF CONTENTS

Tires, Tubes, and TPMS	3-8
Retreaded Products	8-10

For the most up-to-date warranty information, please visit:
www.continental-truck.com.

Tires, Tubes, and TPMS LIMITED WARRANTY AND ADJUSTMENT POLICY

This Limited Warranty and Adjustment Policy ("Limited Warranty and Policy") issued by Continental Tire the Americas, LLC and Continental Tire Canada, Inc. (collectively "Continental") is a promise of replacement under certain specified conditions.

It applies to tires, tubes, sensors and boots in normal highway service displaying adjustable conditions (see Section 4 - Exclusions) and does not require the existence of a deficiency in workmanship or materials in order to qualify for adjustment. THIS LIMITED WARRANTY AND POLICY IS NOT A WARRANTY THAT YOUR TIRE WILL NOT FAIL OR BECOME UNSERVICEABLE IF NEGLECTED OR MISTREATED.

1. ELIGIBILITY

This Limited Warranty and Policy applies to the original owner of new Continental/General Tire/AmeriSteel brands Radial Medium or Heavy Truck Tires used in normal service bearing our brand name and DOT numbers ("Eligible Tires"), tubes, sensors and boots. Tires branded "Used" and those marked with an "X" are both void under the Limited Warranty and Policy. All Eligible Tires, tubes, sensors and boots must be installed and used according to the vehicle manufacturer's and Continental's recommendations.

2. WHAT IS THE ADJUSTMENT POLICY AND FOR HOW LONG?

ORIGINAL TREAD (New Tire)

Eligible Tires receive the coverage listed under Table 1. If a Radial Medium or Heavy Truck Tire in normal service becomes unserviceable from a condition other than those listed under section 4 during the time or treadwear periods shown below, it will be replaced with a comparable** new Continental/General Tire/AmeriSteel brand tire according to a, b and c, below.

TPMS HARDWARE

Factory-installed TPMS sensors and boots ("TPMS Hardware") in Eligible Tires shall be free from material defects in workmanship for a period of 5 years. If the TPMS Hardware fails or is functionally impaired under normal use and service except as listed under section 4, it will be replaced with equivalent TPMS Hardware in terms of performance and functionality according to Table a below.

a. FREE REPLACEMENT POLICY

	Time*	Treadwear
All Radial Medium/ Heavy Truck Tires	First 12 Months	First 10%
	(whichever comes first)	
TPMS Hardware	5 years	N/A
Tubes	2 years	N/A

Owner pays for mounting and any other service charges.

b. PRO-RATA REPLACEMENT CREDIT POLICY

After the free replacement policy expires and if the Eligible Tire or tube is still within the warranty time frame outlined in section 2c*, you will receive a replacement pro-rata credit (excluding tax) toward the purchase of a comparable** new Continental/General Tire/AmeriSteel brand tire or tube equal to the percentage of tread depth remaining to the treadwear indicators (2/32nds of an inch), at which time the tread is worn out.

* If the months of service and date of purchase for an Eligible Tire cannot be accurately determined, adjustment credit will be based upon the date of manufacture (DOT serial number) and tread depth remaining.

** A "comparable" new Continental/General Tire/AmeriSteel brand tire may be either the same tire line or the same basic construction but with a different sidewall or tread configuration. If a higher priced tire is accepted as replacement, the owner will pay the difference in price. Any tire replaced under this Limited Warranty and Adjustment Policy will be covered by the then current Continental Limited Warranty and Policy.

c. RADIAL CASING PROVISIONS (RETREADED)

The radial casing provisions will apply to tires/casings operating in "normal highway service" only. Tires/casings used in off-the-highway service (construction or mining) are not eligible under these casing provisions. In the event a radial medium or heavy truck tire/casing will not accept the first retread due to an adjustable condition, it is eligible for the applicable casing value shown in Table 1.

In addition, casings already retreaded and that are within the number of months specified in Table 1 from date of manufacture of the casing (DOT Serial Number) or number of retreads specified, whichever comes first, are eligible for the applicable casing value shown in Table 1.

All casing credits will be allowed toward the purchase of a comparable new Continental/General Tire/AmeriSteel brand radial medium or heavy truck tire.

(Table 1 - See next page)

3. HOW CREDITS ARE CALCULATED

For adjustments made on original tread tires that are not eligible for a no charge adjustment as provided above, you will receive replacement credit toward a new tire equal to the percentage of remaining tread depth multiplied by the price shown on your original invoice, if available, or on the authorized adjusted retailer's regular selling price (excluding tax) at the time of the claim for a comparable new Continental/General Tire/AmeriSteel brand tire. Owner pays current Federal Excise Tax (not applicable for Canadian sales).

4. WHAT IS NOT COVERED BY THE ADJUSTMENT POLICY

a. NON-ADJUSTABLE CONDITIONS

Road hazards - cuts, snags, tread tearing or chunking, punctures, bruises, impact breaks, continued use while the tire is flat and any damage caused by improper puncture or tire repair such as separation in any part of the tire.

Damage - tire damage or failure resulting from improper operation or maintenance; load, speed and inflation practices causing excessive operational temperatures to exceed the tire capabilities.

Premature removal for irregular treadwear or fast wearout, tire failure or tire damage resulting from: vehicle accidents, improper mounting, demounting, damaged wheel and rim components, wheel misalignment, tire trueing, chain damage, brake or any similar mechanical problem, extreme temperature exposure, misuse, negligence or abusive driving such as tire spinning or racing, and improper use contrary to the vehicle manufacturer's tire recommendations.

Age Conditions - cracks, on tires purchased more than four (4) years prior to presentation for adjustment, are considered not adjustable. If proof of purchase date is not provided, the tire DOT number will be used to determine purchase date.

Intentional Alterations - tread regrooving or adding sealant materials to the tire.

Casings - if casings/retreads are not identified for number of retreads applied, credit will be allowed at the lowest value only. Radial casing failure due to improper retreading practices or tread worn beyond retread point (4/32nds) or used in unapproved service application. Radial casings older than the number of months specified from date of manufacture, or retreaded more than the number of specified times, marked with an X or branded "used."

Ride/Vibration - after the Eligible Tire is more than 25% worn.

TPMS Hardware - that has been misused, altered, willfully abused, exposed to water, extreme heat during the retreading process or other environmental damage. TPMS Hardware that has been installed using a different process or products different from what was recommended and certified by Continental. TPMS Hardware that has been damaged by chemical additives to the tire during the mounting process or for sustained use in service.

TABLE 1 Size/Designs	Original Tread (1st life) Warranty Period	Casing Value (not yet retreaded)	# Retreads	Casing Value (Once retreaded)	Casing Values		
					(Not worn beyond 4/32" remaining)		
					1st Retread	2nd Retread	3rd Retread
Continental Sizes Conti EcoPlus HS3, Conti EcoPlus HS3+, Conti Hybrid HS3, Conti HSL 3 (Rename of Conti Hybrid HS3), Conti Coach HA3, Conti CrossTrac HA3, Conti HSR 3 (Rename of Conti CrossTrac HA3), HSL2 Eco Plus, Conti Urban HA3, HSR2, HSR2 Eco Plus, HSR2 SA, Conti CityService HA3, Conti HAU 3 WT (Rename of Conti CityService HA3), HSU1, HDL2, Conti Hybrid HD3, HDL Eco Plus, HDL2+ Eco Plus, HDL2 DL, HDL2 DL Eco Plus, Conti EcoPlus HT 3, HTL1, Conti Hybrid HT3	7 years	\$110 (USD)	3*	7 years*	\$110 (USD)	\$85 (USD)	\$55 (USD)
All Continental/General Tire sizes except 19.5 and smaller Conti HSC 3, HSC1, HSU, HCS, HDR, HDR2, Conti HDC 3, HDC1, HDC1 HT, HDO, HDW2, Conti HAC 3, HTC1, HTC, HTR2, General HS, General HD, General HT, General RA, General RD, General ST250 LP, Grabber OA, Grabber OD	6 years	\$90 (USD)	3*	6 years*	\$80 (USD)	\$60 (USD)	\$30 (USD)
All Continental/General Tire sizes 19.5 and smaller Conti Hybrid HS3, Conti Hybrid HD3, Conti Hybrid HT3, Conti Scandinavia HD3, Conti Terra HD3, HSR, HSR+, HSR1, HDR, HDR+, HTR2, HTL2 Eco Plus, LSR1, LDR1, LSU1, Conti LAR 3	6 years	\$45 (USD)	2*	4 years*	\$45 (USD)	\$30 (USD)	None
All Continental/General Tire sizes 10.00R20 - 11R22.5, 295/75R22.5 and larger NOT listed above	5 years	\$80 (USD)	2*	4 years*	\$80 (USD)	\$45 (USD)	None
All other Continental/General Tire designs 9.00R20, 10R22.5, 265/75R22.5 and smaller NOT listed above	5 years	\$45 (USD)	2*	4 years*	\$45 (USD)	\$30 (USD)	None
All AmeriSteel and all eligible Private brands **	4 years	\$40 (USD)	1*	4 years*	\$35 (USD)	None	None

* Whichever comes first ** Per contract agreement

Subject to change without notice. Free replacement period: - See Section A.

b. GENERAL EXCLUSIONS

- Tires/casings older than years/months specified in Section 2a, 2b, and 2c from date of purchase are not covered by this Limited Warranty and Policy. If satisfactory proof of purchase date is not provided, the date of manufacture (tire serial number) will be used to determine purchase date.
- Tires on any truck registered and operated outside the United States and Canada.
- Tread wearout is not covered by this Limited Warranty and Policy. Because of variations in vehicles, conditions of use and driver habits, Continental does not warrant any tire will achieve a predetermined mileage.

You are solely responsible for the use of data that may be obtained from TPMS Hardware.

THIS LIMITED WARRANTY AND POLICY IS MADE IN LIEU OF ALL OTHER WARRANTIES, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. CONTINENTAL EXPRESSLY DISCLAIMS ANY WARRANTY THAT THE TPMS HARDWARE WILL BE AVAILABLE, ACCESSIBLE, UNINTERRUPTED, TIMELY, SECURE, ERROR FREE, OR TO THE ACCURACY, COMPLETENESS OR SUFFICIENCY OF ANY DATA, OR OTHERWISE MEET YOUR EXPECTATIONS. CONTINENTAL EXPRESSLY DISCLAIMS ALL IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. SOME STATES AND PROVINCES DO NOT PERMIT SUCH A LIMITATION; FOR THOSE STATES AND PROVINCES, ANY IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, ARE LIMITED IN DURATION TO THE DURATION OF WRITTEN WARRANTY.

This is the only express warranty made by Continental. No Continental employee, retailer, or authorized dealer has the authority to make any warranty, representation, promise or agreement on behalf of Continental except as expressly written in this Limited Warranty and Policy.

TO THE EXTENT PERMITTED BY LAW, CONTINENTAL DISCLAIMS LIABILITY FOR ALL CONSEQUENTIAL AND INCIDENTAL DAMAGES. THE REMEDIES SET FORTH IN THIS LIMITED WARRANTY AND POLICY ARE THE SOLE AND EXCLUSIVE REMEDIES FOR BREACH OF WARRANTY. SOME STATES AND PROVINCES DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OR LIMITATION OF INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES OR EXCLUSIONS OR LIMITATIONS ON IMPLIED WARRANTIES OR ON THE DURATION OF SUCH WARRANTIES, SO THE ABOVE LIMITATIONS OR EXCLUSIONS MAY NOT APPLY TO YOU. THIS WARRANTY GIVES YOU SPECIFIC LEGAL RIGHTS, AND YOU MAY ALSO HAVE OTHER RIGHTS WHICH MAY VARY FROM STATE TO STATE IN THE U.S. AND FROM PROVINCE TO PROVINCE IN CANADA.

In observance of U.S. Federal Law, this warranty and policy has been designated a "Limited Warranty." Continental does not intend to represent through this Limited Warranty and Policy that tire failures cannot happen.

5. OWNER/USE OBLIGATIONS

- a. To make a claim under this limited warranty, you must present your claim with the tire/casing/tube to a Continental brand tire retailer or vehicle dealer authorized to handle tire adjustments. You will be required to sign the Continental tire adjustment replacement claim form.

For any TPMS Hardware return, you must obtain a Return Material Authorization ("RMA") number pre-authorized by Continental Customer Care at 1-800-450-3187.

- b. You are responsible for payment of all applicable taxes and charges incurred during replacement or repair of tires, tubes and TPMS Hardware including demounting, mounting, installing and balancing. You are also responsible for payment for tire rotation, alignment, towing, road service and valve stem.

IMPORTANT SAFETY WARNING AND MAINTENANCE INFORMATION

Any tire, no matter how well constructed, may fail as a result of a puncture, impact damage, improper inflation or other condition resulting from improper use. Tire failures such as a blowout or a tread and belt detachment may create a risk of injury or death and/or property damage. To reduce the risk of tire failure, Continental strongly recommends you read the vehicle owner's manual, tire placard information, and tire sidewall information regarding safety warnings, proper tire use and maintenance.

SERIOUS INJURY OR DEATH MAY RESULT FROM TIRE FAILURE OR EXPLOSION AS A RESULT OF ANY OF THE FOLLOWING:

1. CHECK the pressure in your tires at least monthly, preferably before every trip, when the tires are cool (after the vehicle has been stopped three (3) hours and then driven less than one mile). Do not reduce pressure when tires are hot. Use a quality, calibrated tire gauge to check pressure and maintain it at the level recommended by the vehicle manufacturer. Remember: under-inflation is the most common cause of blowouts or sudden failures in any kind of tire and may result in unexpected loss of vehicle control or accidents. Permanent tire damage due to under inflation and/or overloading cannot always be detected. Any tire known or suspected to have been run at 80% or less of normal operating inflation pressure and/or overloaded could possibly have permanent structural damage (steel cord fatigue). Ply cords weakened by under inflation and/or overloading may break, one after another, until a rupture occurs in the upper sidewall with accompanying instantaneous air loss and explosive force.
2. AVOID explosion of the tire/rim/wheel assembly due to improper mounting. Never exceed 40 psi (air pressure) when seating beads. Always use a safety cage or other restraining device and clip-on extension hose. Only specially trained persons should mount tires.
3. AVOID explosion of the tire/rim/wheel assembly due to welding the rim by first removing the tire and never rework, weld, heat, or braze the rim of a tire/rim/wheel assembly.
4. NEVER overload your tires. The maximum load carrying capability of your tires is molded on the sidewall of the tire and specific loading instructions are provided by the vehicle's manufacturer.
5. ALWAYS mount radial tires on approved radial rims or wheels. For tires requiring a tube, use only tubes and flaps approved for radial tires (identified with red band around valve and stem or stem marked "radial" or "R"). Always use new radial tubes and flaps when mounting new tube-type radial tires.
6. AVOID excessive tire spinning when your vehicle is stuck in snow, mud or sand and never exceed 35 mph indicated on speedometer. The centrifugal forces generated by a free spinning tire/wheel assembly may cause a sudden tire expansion resulting in vehicle damage and/or serious personal injury. Use a gentle backward and forward rocking motion to free your vehicle for continued driving. Never stand near or behind a tire spinning at high speed while attempting to push a vehicle that is stuck.
7. CHECK your tires frequently for scrapes, bulges, separations, cuts or snags resulting from use. Impact can damage the inner portions of your tire without being visible on the outside. If you suspect that possible impact damage may have occurred, have an authorized Continental brand tire dealer inspect the inner surface of your tire immediately in order to avoid possible sudden failure.
8. NEVER operate your vehicle in excess of lawful speeds or the maximum speeds justified by driving conditions.
9. MAKE every effort to avoid running over objects that may damage the tire through impact or cutting, such as chuckholes, glass, metal, etc.

10. NEVER drive on smooth tires. Vehicles under the jurisdiction of the U.S. Bureau of Motor Carrier Safety (more than 10,000 lb. gross vehicle weight) must by law have at least 4/32nds inch tread depth on front-wheel tires. On vehicles of 10,000 lb. or less gross vehicle weight, front tires must be replaced when worn to the treadwear indicators or 2/32nds inch. On any vehicle, tires in drive and/or trailer positions must be replaced when worn to the treadwear indicators or 2/32nds of tread depth remaining. Under the Canadian Council of Motor Transportation Administrators (CCMTA-CCATM), commercial vehicles (exceeding a registered vehicle weight of 4,500kg) must not have a tread depth less than 3 mm on a front tire. Rear tires must not have a tread depth less than 2 mm.
11. DO NOT send TPMS sensors through a retread curing chamber. It will damage or shorten the life of the electronics, expose the battery to risk, and potentially damage the retread equipment.
12. FOR MORE SAFETY AND MAINTENANCE INFORMATION:
We encourage you to consult our websites at www.continental-truck.com or www.generaltiretruck.com.

For additional information, please also contact the U.S. Tire Manufacturers Association at 1400 K Street, NW, Suite 900, Washington, DC 20005 (www.ustires.org) or the Tire and Rubber Association of Canada at 260 Holiday Inn Dr, Unit A19, Cambridge, ON, N3C 4E8 (www.tracanada.ca).

CONTILIFECYCLE: Retreaded Products LIMITED WARRANTY AND ADJUSTMENT POLICY

This Limited Warranty and Adjustment Policy ("Policy") is a promise of replacement under the below specified conditions only.

1. ELIGIBILITY

This Policy applies to ContiLifeCycle retreads produced by a Continental licensed retreader under the following conditions:

- a. Any ContiLifeCycle retread submitted for adjustment consideration must be returned to a ContiLifeCycle licensed retreader for evaluation. If it is determined that the retread has failed or will fail due to a Continental licensed retreader materials or workmanship during the retread process, the Buyer will be credited a prorated amount based on remaining tread depth, as detailed below.
- b. Retreaded tires with accepted warranty adjustments having less than or equal to 10% of the tread worn will be credited at 100% of the sales value (Cap and/or Casing).
- c. Retreaded tires with accepted warranty adjustments having more than 10% of the tread worn will be credited on a pro rata basis from 10% down to 2/32" of the usable tread remaining.
- d. Retreaded tires on a Continental licensed retreader stock cap and casings will be warranted in the same manner.
- e. Continental and/or a Continental licensed retreader is not responsible for tire service charges incurred.
- f. This Policy is in effect through the life of the retread with exclusions regarding (a) Age of the casing, (b) Road hazards, (c) Damage due to improper operating or maintenance, including mounting, (d) Premature tread wear and/or irregular tread wear, and (e) Casing failure, if stock cap and casing is not purchased originally from a Continental licensed retreader.

IMPORTANT: THIS POLICY IS PART OF THE CONTINENTAL LIMITED WARRANTY ADJUSTMENT POLICY ("WARRANTY") AND INCLUDES ALL GENERAL EXCLUSIONS AND OWNER/ USE OBLIGATIONS SET FORTH THEREIN. THIS POLICY IS AN INSERT TO THE WARRANTY AND IS VOID INDEPENDENT OF THE WARRANTY.

CONTINENTAL DISCLAIMS ANY AND ALL LIABILITY FOR EQUIPMENT AND SERVICES NOT FURNISHED BY A CONTINENTAL LICENSED RETREADER, WHICH IS ATTACHED TO, OR USED IN CONJUNCTION WITH, THE PRODUCT AND CONTINENTAL DISCLAIMS ALL LIABILITY FOR OPERATION OF THE SYSTEM OR VEHICLE OF WHICH SUCH PRODUCT IS A PART.

A CONTINENTAL LICENSED RETREADER EXTENDS THIS WARRANTY TO BUYER ONLY, AND IT IS THE COMPLETE WARRANTY FOR PRODUCTS MANUFACTURED BY A CONTINENTAL LICENSED RETREADER. EXCEPT AS SPECIFICALLY SET FORTH HEREIN, ALL WARRANTIES EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, ARE EXCLUDED. TO THE EXTENT PERMITTED BY LAW, IN NO EVENT SHALL CONTINENTAL BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES FOR BREACH OF WARRANTY. THIS WARRANTY SHALL NOT BE ENLARGED AND NO OBLIGATION OR LIABILITY SHALL ARISE OUT OF A CONTINENTAL LICENSED RETREADER'S RENDERING OF TECHNICAL ADVICE AND/OR ASSISTANCE.

2. CONTINENTAL LICENSED RETREADER ("LICENSEE") RESPONSIBILITY

- a. If a retread using ContiLifeCycle materials fails in service and if within 150 miles of the original manufacturing Licensee shop, the Buyer must present for consideration to the manufacturing Licensee shop.
 - b. If a retread using ContiLifeCycle materials fails in service outside of the 150 mile radius of the manufacturing Licensee shop, the Buyer must present for consideration to either another Continental licensed retreader, an authorized Continental new tire dealer, or by contacting:
 - USA: Continental Tire Warranty Center at 1-800-726-7113
 - Canada (English & French): Continental Tire Customer Relations at 1-905-568-1303
- The adjusting Licensee* will inspect the tire to determine the cause of failure.
 - If the failure is determined to be the cause of workmanship and materials used in the retreading process, the adjusting Licensee will issue credit to the Buyer, as spelled out in section 1c and d above, and will submit the warranty claim, along with a copy of Buyer's invoice, to the Continental Tire Warranty Claim Center.
 - The adjusting Licensee will hold the adjusted retread for a period of 30 days after the claim is received by Continental.
 - Continental will issue credit to the adjusting Licensee in the amount of credit given to the Buyer and debit the participating manufacturing Licensee for the same amount. Continental will not be responsible for any service fee or handling charges.
 - The manufacturing Licensee will review any charge back and determine whether to accept or question the adjustment made. If the manufacturing Licensee feels that the retread has been adjusted in error, said Licensee can request the tire be sent to the Continental Tire Warranty Center for analysis.
 - The adjusting Licensee will ship the tire to the Continental Tire Warranty Center freight collect. Continental's determination as to the validity of the adjustment will be binding on both the manufacturing Licensee and the adjusting Licensee. If the retread is deemed adjustable, the debit charge to the manufacturing Licensee will stand, and the freight cost to ship the tire to Continental will be billed to the manufacturing Licensee. Should Continental determine that the tire is non-adjustable, the adjusting Licensee will be charged the amount of the debit memo originally charged to the manufacturing Licensee plus the freight cost to ship the tire to Continental. The manufacturing Licensee will receive credit for the original debit/charge back.
 - If the failure is determined to be the cause of a faulty casing, warranty consideration must be submitted to the original casing manufacturer.

**Adjusting Licensee may be a licensed ContiLifeCycle retread shop or an authorized Continental new tire dealer.*

QUALITY BREEDS CONFIDENCE

Quality is a basic business strategy at Continental. It is our policy to design, manufacture and service our products to assure the highest level of quality possible. Because we emphasize quality in our day-to-day activity, we're confident that your new tires will deliver outstanding performance. And we back up our confidence in writing with one of the most committed limited warranties and adjustment policies in the truck tire industry. We encourage you to thoroughly review your coverage. When you do, you'll more fully appreciate the sound investment you've made. One that will grow in value, mile after profitable mile.

FOR SERVICE ASSISTANCE OR INFORMATION:

1. First contact your local Continental authorized dealer. Find the nearest location at www.continental-truck.com.
2. If for any reason, local service or information is not available, call or write the nearest Continental Region Office or Service Centers. See contacts below.

Continental Tire the Americas, LLC Warranty Center

12086 E. Illinois HWY 148
Mt. Vernon, IL 62864
800-726-7113

TPMS Warranty and Technical Support

1-866-449-7389

INSIDE SALES - U.S.

800-450-4028 East U.S. / Canada (French available)
800-450-3187 West U.S.

FOR ROADSIDE SERVICE

1-877-TRUKFIX (1-877-878-5349)

Continental Tire Canada, Inc. Customer Relations

6110 Cantay Road
Mississauga, ON L5R 3W5
Phone: 905-568-1303
English and French, select Customer Relations

Continental 



Garantie Limitée

et politique d'ajustement

Continental 

ContiTread™

GENERAL TIRE 

AMERI★STEEL

 **TECNOTREAD**

INFORMATION SUR LA GARANTIE DE CONTINENTAL

Un des plus importants fabricants de produits automobiles et de pneus du monde, Continental met au point des technologies innovantes pour rendre les parcs de véhicules plus sûrs, plus efficaces et plus branchés. Grâce à des technologies de pneus innovantes et à des solutions numériques pour parc de véhicules, Continental optimise la gestion du cycle de vie des pneus afin d'offrir le coût d'utilisation d'un véhicule le plus bas.

TABLE DES MATIÈRES

Pneus, chambres à air et système de surveillance de la pression des pneus	13-19
Produits rechapés	20-22

Pour obtenir l'information la plus à jour sur les garanties, rendez-vous au: **www.continental-truck.com**.

PNEUS, CHAMBRES À AIR ET SYSTÈME DE SURVEILLANCE DE LA PRESSION DES PNEUS GARANTIE LIMITÉE ET POLITIQUE D'AJUSTEMENT

La présente garantie limitée et politique d'ajustement (« garantie limitée et politique ») émise par Continental Tire the Americas, LLC et Continental Tire Canada, Inc. (collectivement « Continental ») est une promesse de remplacement dans certaines conditions précises.

Elle s'applique aux pneus, aux chambres à air, aux capteurs et aux supports à capteur, dans des conditions d'utilisation ajustables et normales, sur route (voir la section 4 - Exclusions). L'admissibilité à un ajustement ne nécessite pas l'existence d'un défaut de fabrication ou de matériau. LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE ET POLITIQUE NE CONSTITUE PAS UNE GARANTIE QUE VOTRE PNEU NE PRÉSENTERA AUCUNE DÉFAILLANCE ET NE SERA PAS IRRÉPARABLE EN CAS DE NÉGLIGENCE OU DE MAUVAISE UTILISATION.

1. ADMISSIBILITÉ

La présente garantie limitée et politique est valide pour le propriétaire original de nouveaux pneus radiaux de camion moyens ou lourds de marque Continental, General Tire ou AmeriSteel, utilisés en service normal et affichant notre nom d'entreprise et numéro de DOT (« pneus admissibles »), de chambres à air, de capteurs et de supports à capteur. Les pneus portant la marque « Used » (usagé) et un « X » ne sont pas couverts par la présente garantie limitée et politique. Tous les pneus, chambres à air, capteurs et supports à capteur admissibles doivent être installés et utilisés conformément aux recommandations du fabricant du véhicule et de Continental.

2. EN QUOI CONSISTE LA POLITIQUE D'AJUSTEMENT ET QUELLE EST SA DURÉE?

BANDE DE ROULEMENT ORIGINALE (pneu neuf)

Les pneus admissibles reçoivent la couverture expliquée dans le tableau 1. Si un pneu radial de camion moyen ou lourd, en service normal, devient irréparable en raison d'une condition autre que celles indiquées dans la section 4, durant la période ou l'usure de la bande de roulement indiquée ci-dessous, il sera remplacé par un pneu neuf comparable** de marque Continental, General Tire ou AmeriSteel selon les conditions A, B et C ci-dessous.

MATÉRIEL DU SYSTÈME DE SURVEILLANCE DE LA PRESSION DES PNEUS

Les capteurs et les supports à capteur du système de surveillance de la pression des pneus installés en usine (le « matériel du système de surveillance de la pression des pneus ») dans des pneus admissibles seront exempts de défaut de matériaux et de main-d'œuvre pendant 5 ans. Si le matériel du système de surveillance de la pression des pneus présente un défaut ou une défaillance dans des conditions d'utilisation normales, sauf celles indiquées à la section 4, il sera remplacé par du matériel de système de surveillance de la pression des pneus équivalent en matière de rendement et de fonctionnalités, selon le tableau ci-dessous.

**** Un pneu neuf Continental, General Tire ou AmeriSteel « comparable » peut être un pneu de la même gamme ou de la même construction de base, mais présentant un flanc ou un motif de bande de roulement différent. Si un pneu de prix plus élevé est accepté comme pneu de remplacement, le propriétaire du pneu devra payer la différence de prix. Tout pneu remplacé en vertu de la présente garantie limitée et politique d'ajustement sera couvert par la Garantie limitée et politique courante de Continental.**

a. POLITIQUE DE REMPLACEMENT GRATUIT

	Durée*	Usure
Tous les pneus radiaux de camion moyen ou lourd	12 premiers mois	Premiers 10 %
	(Selon la première occurrence)	
Matériel du système de surveillance de la pression des pneus	5 ans	s.o.
Chambres à air	2 ans	s.o.

Le propriétaire doit payer pour la pose et tout autre frais de service.

b. POLITIQUE DE CRÉDIT DE REMPLACEMENT AU PRORATA

Après l'expiration de la politique de remplacement gratuit et si le pneu ou la chambre à air admissible n'a pas dépassé la durée indiquée dans la section 2c*, vous recevrez un crédit de remplacement calculé au prorata (excluant les taxes) selon le pourcentage d'épaisseur de bande de roulement restant jusqu'aux indicateurs d'usure (2/32^e de pouce); après quoi, la bande de roulement est complètement usée. Ce crédit sera applicable à l'achat d'un pneu ou d'une chambre à air neuf et comparable** de marque Continental, General Tire ou AmeriSteel.

c. DISPOSITIONS CONCERNANT LES CARCASSES RADIALES (PNEUS RECHAPÉS)

Les dispositions concernant les carcasses radiales s'appliquent seulement aux pneus et aux carcasses utilisés dans un environnement « routier normal ». Les pneus et les carcasses utilisés dans des applications hors route (construction, exploitation minière) ne sont pas admissibles en vertu des présentes dispositions concernant les carcasses. Advenant qu'un pneu ou une carcasse radiale pour camion moyen ou lourd n'accepte pas le premier rechapage en raison d'une condition ajustable, il est admissible à la valeur de carcasse indiquée dans le tableau 1, ci-dessous.

De plus, les carcasses ayant déjà été rechapées et qui ne dépassent pas le nombre de mois indiqué dans le tableau 1 ci-dessous après la date de fabrication de la carcasse (numéro du DOT) ou le nombre de rechapages indiqué, selon la première occurrence, sont admissibles à la valeur de la carcasse indiquée dans le tableau 1, ci-dessous.

Tous les crédits de carcasse pourront être appliqués à l'achat d'un pneu radial neuf et comparable de marque Continental, General Tire ou AmeriSteel pour camion moyen ou lourd.

(Tableau I, page suivante)

** S'il n'est pas possible de déterminer avec exactitude le nombre de mois de service et la date d'achat du pneu admissible, l'ajustement de crédit sera calculé à partir de la date de fabrication (numéro du DOT) et le pourcentage de bande de roulement restant.*

*** Un pneu neuf Continental, General Tire ou AmeriSteel « comparable » peut être un pneu de la même gamme ou de la même construction de base, mais présentant un flanc ou un motif de bande de roulement différent. Si un pneu de prix plus élevé est accepté comme pneu de remplacement, le propriétaire du pneu devra payer la différence de prix. Tout pneu remplacé en vertu de la présente garantie limitée et politique d'ajustement sera couvert par la Garantie limitée et politique courante de Continental.*

TABLEAU 1	Dimension/motif	Bande de roulement originale (1 ^{re} vie) - période de garantie	Valeur de la carcasse (pas encore rechapée)	Nbre de rechapages	Valeur de la carcasse (rechapée)	Valeur de la carcasse		
						(Usure maximale jusqu'à 4/32 po)		
						1 ^{er} rechapage	2 ^e rechapage	3 ^e rechapage
Dimensions de Continental								
Conti EcoPlus HS3, Conti EcoPlus HS3+, Conti Hybrid HS3, Conti HSL 3 (Conti Hybrid HS3 renommé), Conti Coach HA3, Conti CrossTrac HA3, Conti HSR 3 (Conti CrossTrac HA3 renommé), HSL2 Eco Plus, Conti Urban HA3, HSR2, HSR2 Eco Plus, HSR2 SA, Conti CityService HA3, Conti HAU 3 WT (Conti CityService HA3 renommé), HSU1, HDL2, Conti Hybrid HD3, HDL Eco Plus, HDL2+ Eco Plus, HDL2 DL, HDL2 DL Eco Plus, Conti EcoPlus HT3, HTL1, Conti Hybrid HT3		7 ans	110 \$ (USD)	3*	7 ans*	110 \$ (USD)	85 \$ (USD)	55 \$ (USD)
Toutes les dimensions de Continental et General Tire, sauf 19,5 et plus petites								
Conti HSC 3, HSC1, HSU, HCS, HDR, HDR2, Conti HDC 3, HDC1, HDC1 HT, HDO, HDW2, Conti HAC 3, HTC1, HTC, HTR2, General HS, General HD, General HT, General RA, General RD, General ST250 LP, Grabber OA, Grabber OD		6 ans	90 \$ (USD)	3*	6 ans*	80 \$ (USD)	60 \$ (USD)	30 \$ (USD)
Toutes les dimensions de Continental et General Tire, 19,5 et plus petites								
Conti Hybrid HS3, Conti Hybrid HD3, Conti Hybrid HT3, Conti Scandinavia HD3, Conti Terra HD3, HSR, HSR+, HSR1, HDR, HDR+, HTR2, HTL2 Eco Plus, LSR1, LDR1, LSU1, Conti LAR 3		6 ans	45 \$ (USD)	2*	4 ans*	45 \$ (USD)	30 \$ (USD)	Aucune
Toutes les dimensions Continental et General Tire 10,00R20 - 11R22,5, 295/75R22,5 et plus grandes Ne figurant PAS dans la liste plus haut								
		5 ans	80 \$ (USD)	2*	4 ans*	80 \$ (USD)	45 \$ (USD)	Aucune
Tous les autres motifs Continental et General Tire 10,00R20 - 11R22,5, 295/75R22,5 et plus grands Ne figurant PAS dans la liste plus haut								
		5 ans	45 \$ (USD)	2*	4 ans*	45 \$ (USD)	30 \$ (USD)	Aucune
Tous les modèles AmeriSteel et toutes les marques privées admissibles **								
		4 ans	40 \$ (USD)	1*	4 ans*	35 \$ (USD)	Aucune	Aucune

* Selon la première occurrence ** Selon les termes du contrat

Cette liste peut changer sans préavis. Période de remplacement gratuit : Voir la section a.

3. CALCUL DES CRÉDITS

Dans le cas d'ajustements effectués sur un pneu ayant sa bande de roulement originale et qui n'est pas admissible à un remplacement sans frais, comme il est indiqué précédemment, vous recevrez un crédit de remplacement égal au pourcentage de bande de roulement restant, multiplié par le prix indiqué sur votre facture originale, si elle peut être consultée, ou par le prix de vente régulier ajusté du détaillant autorisé (sauf les taxes) au moment de la réclamation. Ce crédit sera applicable à l'achat d'un pneu neuf et comparable de marque Continental, General Tire ou AmeriSteel. Le propriétaire du pneu doit payer la taxe d'accise courante (ne s'applique pas aux ventes au Canada).

4. CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR LA POLITIQUE D'AJUSTEMENT

a. CONDITIONS NON-AJUSTABLES

Dangers de la route - coupures, accrocs, déchirures ou écaillures de la bande de roulement, perforations, marques, bris d'impact, utilisation continue alors que le pneu est à plat et tout dommage causé par la mauvaise réparation d'une perforation ou toute autre réparation comme la séparation d'une partie du pneu.

Dommage - dommage ou défaillance des pneus causé par une mauvaise utilisation ou un mauvais entretien; charge, vitesse ou gonflement causant une température de roulement excessive, dépassant les capacités du pneu.

L'enlèvement prématuré du pneu en raison d'une usure irrégulière ou trop rapide; une défaillance ou des dommages causés par un accident, une pose ou un enlèvement mal réalisé, une jante ou une roue endommagée, un désalignement des roues, l'alignement du pneu, des dommages causés par des chaînes de traction, un problème de frein ou tout autre problème mécanique similaire, une exposition à des températures extrêmes, une utilisation abusive, de la négligence ou une conduite abusive, comme le patinage ou la course ou une mauvaise utilisation, contraire aux recommandations du fabricant du pneu.

Conditions dues à l'âge - les fissures sur des pneus achetés il y a plus de quatre (4) ans avant la demande d'ajustement ne sont pas considérées comme une condition pouvant faire l'objet d'un ajustement. Si aucune preuve d'achat n'est fournie, le numéro du DOT sera utilisé pour déterminer la date d'achat.

Altérations intentionnelles - recrusage de la bande de roulement ou ajout de matières scellantes au pneu.

Carcasses - si le nombre de rechapages n'est pas indiqué sur la carcasse/le pneu rechapé, le crédit accordé sera la plus faible valeur. La défaillance d'une carcasse radiale en raison de mauvaises pratiques de rechapage ou la bande de roulement usée au-delà du point de rechapage (4/32^e) ou un pneu utilisé dans une application non approuvée. Les carcasses radiales plus vieilles que le nombre de mois indiqué passé la date de fabrication ou rechapées un nombre de fois supérieur à la limite indiquée ou marqué d'un « X » ou de la mention « used ».

Roulement/vibration - après que le pneu admissible présente une usure supérieure à 25 %.

Le matériel du système de surveillance - de la pression des pneus a été mal utilisé, altéré, volontairement endommagé ou exposé à l'eau ou à la chaleur extrême durant le processus de rechapage ou a subi tout autre dommage environnemental. Le matériel du système de surveillance de la pression des pneus installés selon un processus différent de celui recommandé et certifié par Continental. Le matériel du système de surveillance de la pression des pneus endommagé par des additifs chimiques auxquels le pneu a été exposé durant le processus d'installation ou en raison d'une utilisation soutenue.

b. EXCLUSIONS GÉNÉRALES

- Les pneus/carrosses ayant dépassé le nombre d'années/de mois indiqué dans les sections 2a, 2b et 2c après la date d'achat ne sont pas couverts par la présente garantie limitée et politique. Si aucune preuve d'achat satisfaisante n'est fournie, la date de fabrication (numéro de série du pneu) sera utilisée pour déterminer la date d'achat.
- Les pneus posés sur des camions immatriculés et utilisés à l'extérieur des États-Unis et du Canada.
- L'usure de la bande de roulement n'est pas couverte par la présente garantie limitée et politique. En raison des différences entre les véhicules, des diverses conditions d'utilisation et d'habitudes de conduite, Continental ne garantit pas que ses pneus atteindront un kilométrage précis.

Vous êtes entièrement responsable de l'utilisation des données que vous pouvez obtenir du matériel du système de surveillance de la pression des pneus.

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE ET POLITIQUE REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, IMPLICITE OU EXPLICITE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE COMMERCIALITÉ ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. CONTINENTAL NIE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE QUE LE MATÉRIEL DU SYSTÈME DE SURVEILLANCE DE LA PRESSION DES PNEUS SERA DISPONIBLE, ACCESSIBLE, FONCTIONNEL SANS INTERRUPTION ET À TEMPS, SÉCURISÉ, ET SANS ERREUR ET QUE LES DONNÉES SERONT EXACTES, COMPLÈTES ET SUFFISANTES OU AUTRE POUR COMBLER VOS ATTENTES. CONTINENTAL NIE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE, IMPLICITE OU EXPLICITE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE COMMERCIALITÉ ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. CERTAINS ÉTATS ET CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS L'ÉTABLISSEMENT DE TELLES LIMITES; LE CAS ÉCHÉANT, TOUTE GARANTIE IMPLICITE INCLUANT, SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE DE COMMERCIALITÉ OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, EST LIMITÉE À LA DURÉE DE LA GARANTIE ÉCRITE.

Les présentes dispositions constituent la seule garantie explicite de Continental. Aucun employé, détaillant ni détaillant autorisé de Continental n'a l'autorité d'émettre toute garantie, affirmation, promesse ou entente au nom de Continental, sauf les dispositions explicitement énoncées dans la présente garantie limitée et politique.

JUSQU'À LA PORTÉE PERMISE PAR LA LOI, CONTINENTAL DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT TOUS LES DOMMAGES INDIRECTS ET CONSÉCUTIFS. LES RECOURS MENTIONNÉS DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE ET POLITIQUE SONT LES RECOURS UNIQUES ET EXCLUSIFS EN CAS DE VIOLATION D'ENTENTE OU DE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS ET CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES INDIRECTS ET CONSÉCUTIFS NI LA LIMITATION DES GARANTIES IMPLICITES OU DE LA DURÉE DE CELLES-CI. LE CAS ÉCHÉANT, LES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS PRÉCÉDENTES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. LA PRÉSENTE GARANTIE VOUS ACCORDE DES DROITS LÉGAUX PRÉCIS ET VOUS POUVEZ DISPOSER D'AUTRES DROITS, QUI VARIENT D'UN ÉTAT À L'AUTRE AUX ÉTATS-UNIS ET D'UNE PROVINCE À L'AUTRE AU CANADA.

Conformément à la loi fédérale des États-Unis, la présente garantie et politique a été qualifiée de « garantie limitée ». Il n'est pas l'intention de Continental d'affirmer, par la présente garantie limitée et politique que les pneus sont infaillibles.

5. OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE/UTILISATEUR

- a. Pour présenter une réclamation en vertu de la présente garantie limitée, vous devez présenter votre réclamation avec le pneu, la carcasse ou la chambre à air à un détaillant de pneus de marque Continental ou à un concessionnaire automobile autorisé à traiter les ajustements de pneus. Vous devez signer le formulaire de réclamation de remplacement et d'ajustement de pneus Continental.

Pour tout retour de matériel du système de surveillance de la pression des pneus, vous devez préalablement obtenir un numéro d'autorisation de retour de matériel (« ARM ») auprès du service à la clientèle de Continental en composant le 1 800 450-3187.

- b. Vous êtes responsable du paiement des taxes et des frais occasionnés par le remplacement ou la réparation du pneu, de la chambre à air ou du matériel du système de surveillance de la pression des pneus, incluant l'enlèvement, la pose, l'installation et l'équilibrage. Vous êtes également responsable de payer la rotation, l'alignement, le remorquage, le service d'assistance routière et la valve.

IMPORTANT! AVERTISSEMENT DE SÉCURITÉ ET INFORMATION D'ENTRETIEN

Tout pneu tire, peu importe sa qualité de construction, peut subir une défaillance à la suite d'une perforation, d'un choc, d'un gonflement inapproprié ou de toute autre condition causée par une mauvaise utilisation. Un pneu subissant une défaillance comme un éclatement ou le détachement de la bande de roulement peut constituer un risque de blessure ou de mort et/ou de dommage matériel. Pour réduire le risque de défaillance de ses pneus, Continental vous recommande fortement de lire le manuel d'utilisation du véhicule, la plaque signalétique des pneus et l'information sur le flanc des pneus concernant les avertissements de sécurité et l'utilisation et l'entretien appropriés des pneus.

LA DÉFAILLANCE OU L'EXPLOSION D'UN PNEU PEUT ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT. C'EST POURQUOI IL EST RECOMMANDÉ D'APPLIQUER LES CONSEILS SUIVANTS :

1. **VÉRIFIEZ** la pression des pneus au moins une fois par mois, préférablement avant chaque voyage, lorsque les pneus sont froids (après que le véhicule ait été à l'arrêt pendant au moins trois (3) heures, puis conduit moins de 1,6 km). Ne réduisez pas la pression des pneus lorsque ceux-ci sont chauds. Utilisez un indicateur de pression de qualité pour vérifier la pression et la maintenir au niveau recommandé par le fabricant du véhicule. Souvenez-vous : un pneu sous-gonflé est la cause la plus courante des éclatements et des défaillances soudaines de n'importe quel type de pneu, ce qui peut entraîner une perte de contrôle soudaine du véhicule ou un accident. Il n'est pas toujours possible de détecter les dommages permanents aux pneus dont la pression est trop élevée ou trop faible. Tout pneu que vous soupçonnez avoir roulé à 80 % ou moins de sa pression fonctionnelle normale ou après avoir été trop gonflé peut présenter des dommages structurels permanents (fatigue des fils en acier). Les fils affaiblis par le sous-gonflement ou le surgonflement peuvent se briser les uns après les autres, jusqu'à ce qu'une rupture se produise sur la partie supérieure du flanc, accompagnée d'une fuite d'air et d'une explosion.
2. **ÉVITEZ** de faire exploser le pneu, la jante ou la roue en raison d'une pose mal réalisée. Il ne faut jamais dépasser une pression d'air de 40 PSI au moment de placer les bourrelets. Il faut toujours utiliser une cage de sécurité ou tout autre dispositif de protection et un boyau de rallonge enclipsé. Seules les personnes spécialement formées doivent poser des pneus.
3. **ÉVITEZ** de faire exploser le pneu, la jante ou la roue en effectuant une soudure sur la jante sans préalablement retirer le pneu. Il ne faut jamais travailler, souder, chauffer ou braser la jante d'un pneu ou une roue.

4. Ne surchargez JAMAIS vos pneus. La capacité de charge maximum est moulée sur le flanc du pneu et le fabricant du véhicule a fourni des directives concernant le chargement.
5. Il faut TOUJOURS poser un pneu radial sur une jante ou une roue approuvée pour les pneus radiaux. Dans le cas des pneus à chambre à air, utilisez uniquement des chambres à air et des protecteurs de chambre à air approuvés pour les pneus radiaux (identifiés d'une bande rouge autour de la valve ou de la mention « radial » ou « R » sur la valve). Il faut toujours utiliser une chambre à air et un protecteur neufs au moment de poser un pneu radial à chambre à air neuf.
6. ÉVITEZ de faire patiner excessivement les pneus lorsque votre véhicule est pris dans la neige, la boue ou le sable; l'indicateur ne doit jamais dépasser 55 km/h. La force centrifuge générée par la roue tournant librement peut causer une expansion soudaine du pneu, ce qui peut endommager le véhicule ou causer des blessures. Utilisez plutôt un lent mouvement de va-et-vient pour libérer le véhicule. Il ne faut jamais se tenir près d'un pneu tournant à haute vitesse ou derrière celui-ci pour tenter de pousser un véhicule coincé.
7. EXAMINEZ fréquemment vos pneus pour détecter les éraflures, les enflures, les séparations, les coupures et les accrocs causés par l'usure. Un impact peut endommager l'intérieur du pneu sans que le dommage soit visible à l'extérieur. Si vous soupçonnez la présence de dommages d'impact, faites inspecter immédiatement la surface interne de votre pneu par un détaillant de pneus de marque Continental pour éviter les défaillances soudaines.
8. Ne conduisez JAMAIS votre véhicule au-delà des limites de vitesse permises par la loi, même si les conditions le permettent.
9. FAITES tous les efforts pour éviter de rouler sur des objets qui peuvent endommager les pneus en raison d'un impact ou d'une coupure, comme un nid de poule, des débris de verre ou de métal, etc.
10. Ne roulez JAMAIS sur des pneus lisses. Les véhicules régis par le U.S. Bureau of Motor Carrier Safety (qui ont un poids brut de plus de 4 536 kg/10 000 lb) doivent, légalement avoir une bande de roulement d'une épaisseur minimum de 4/32 po sur les pneus avant. Dans le cas des véhicules de 4 536 kg/10 000 lb ou moins, il faut remplacer les pneus lorsque la bande de roulement atteint une épaisseur de 2/32 po. Sur tous les véhicules, les pneus de l'essieu moteur et des essieux de remorque doivent être remplacés lorsque l'indicateur d'usure de 2/32 po est visible. En vertu du Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé (CCATM), les véhicules commerciaux (dont le poids nominal dépasse 4 500 kg) doivent avoir une bande de roulement d'un minimum de 3 mm sur les pneus avant. L'épaisseur de la bande de roulement des pneus arrière ne peut pas être inférieure à 2 mm.
11. Il NE faut PAS envoyer les capteurs du système de surveillance de la pression des pneus dans une chambre de séchage de rechapage. Cette opération endommagera ou raccourcira la durée des composants électroniques, exposera la batterie à des risques et risquera d'endommager l'équipement de rechapage.
12. POUR PLUS D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ ET L'ENTRETIEN : Nous vous encourageons à consulter les sites Web suivants : www.continental-truck.com et www.generaltiretruck.com.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la U.S. Tire Manufacturers Association, au 1400 K Street, NW, Suite 900, Washington, DC 20005 (www.ustires.org) ou l'association canadienne du pneu et du caoutchouc, au 260 Holiday Inn Dr, Unit A19, Cambridge, ON, N3C 4E8 (www.tracanada.ca).

CONTILIFECYCLE : PRODUITS RECHAPÉS GARANTIE LIMITÉE ET POLITIQUE D'AJUSTEMENT

La présente Garantie limitée et politique d'ajustement (la « politique ») est une promesse de remplacement selon les conditions précisées ci-dessous uniquement.

1. ADMISSIBILITÉ

La présente politique s'applique aux pneus rechapés ContiLifeCycle produits par un rechapeur autorisé de Continental dans les conditions suivantes :

- a. Tout pneu rechapé ContiLifeCycle retourné à des fins d'ajustement doit être retourné chez un rechapeur autorisé ContiLifeCycle, qui procédera à l'évaluation. S'il est déterminé que le rechapage n'a pas fonctionné ou que la défaillance est attribuable aux matériaux ou au travail d'un rechapeur autorisé de Continental durant le processus de rechapage, l'acheteur recevra un crédit calculé au prorata, selon l'épaisseur de la bande de roulement restant, comme il est expliqué en détail ci-dessous.
- b. Les pneus rechapés acceptés pour un ajustement de garantie qui présentent un maximum de 10 % d'usure de la bande de roulement recevront un crédit correspondant à 100 % de la valeur de vente (couche supérieure et/ou carcasse).
- c. Les pneus rechapés acceptés pour un ajustement de garantie qui présentent 10 % ou plus d'usure de la bande de roulement recevront un crédit calculé au prorata, de 10 % jusqu'à 2/32 po restant de la bande de roulement utilisable.
- d. Les pneus rechapés à partir d'une couche supérieure et d'une carcasse d'un rechapeur autorisé de Continental seront garantis de la même façon.
- e. Continental et/ou le rechapeur autorisé de Continental n'est pas responsable des frais de service du pneu encourus.
- f. La présente politique demeure en vigueur durant toute la vie du rechapage, avec certaines exclusions concernant (a) l'âge de la carcasse, (b) les dangers de la route, (c) des dommages attribuables à une utilisation ou à un entretien inapproprié, incluant la pose, (d) l'usure prématurée ou irrégulière de la bande de roulement et (e) une défaillance de la carcasse si la couche supérieure et la carcasse n'ont pas été initialement achetés auprès d'un rechapeur autorisé de Continental.

IMPORTANT : LA PRÉSENTE POLITIQUE FAIT PARTIE DE LA GARANTIE LIMITÉE ET POLITIQUE D'AJUSTEMENT (LA « GARANTIE ») ET INCLUT TOUTES LES EXCLUSIONS GÉNÉRALES ET LES OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE ET DE L'UTILISATEUR INDIQUÉES AUX PRÉSENTES. LA PRÉSENTE POLITIQUE EST UNE ANNEXE DE LA GARANTIE ET DEVIENT NULLE SI ELLE EST INDÉPENDANTE DE LA GARANTIE.

CONTINENTAL DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT ET LES SERVICES QUI NE SONT PAS FOURNIS PAR CONTINENTAL ET QUI SONT RELIÉS AU PRODUIT OU UTILISÉS EN CONJONCTION AVEC CELUI-CI ET CONTINENTAL DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DUQUEL LE PRODUIT FAIT PARTIE.

CETTE GARANTIE DE CONTINENTAL S'APPLIQUE UNIQUEMENT À L'ACHETEUR; IL S'AGIT DE LA GARANTIE COMPLÈTE DES PRODUITS FABRIQUÉS PAR UN RECHAPEUR AUTORISÉ DE CONTINENTAL. SAUF POUR LES EXCEPTIONS INDIQUÉES AUX PRÉSENTES, TOUTES LES GARANTIS, IMPLICITES OU EXPLICITES, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE COMMERCIALITÉ ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, SONT EXCLUES. JUSQU'À LA PORTÉE PERMISE PAR LA LOI, EN AUCUN CAS CONTINENTAL NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, INDIRECT OU CONSÉCUTIF DE VIOLATION DE GARANTIE. LA PRÉSENTE GARANTIE NE SERA PAS ÉLARGIE ET AUCUNE OBLIGATION NI RESPONSABILITÉ NE DÉCOULERA DE LA PRESTATION DE CONSEILS OU D'ASSISTANCE TECHNIQUE PAR CONTINENTAL.

2. RESPONSABILITÉS DU RECHAPEUR AUTORISÉ DE CONTINENTAL (« RECHAPEUR AUTORISÉ »)

- a. Si un pneu rechapé utilisant des matériaux ContiLifeCycle présente une défaillance en cours de service et qu'il se trouve dans un rayon de 150 miles/240 km de l'atelier du fabricant autorisé, l'acheteur doit faire évaluer le pneu rechapé chez le fabricant autorisé.
- b. Si un pneu rechapé utilisant des matériaux ContiLifeCycle présente une défaillance en cours de service et qu'il se trouve à l'extérieur du rayon de 150 miles/240 km de l'atelier du fabricant autorisé, l'acheteur doit faire évaluer le pneu rechapé soit chez un autre rechapteur autorisé, chez un détaillant de pneus neufs Continental ou en communiquant avec le :
- É.-U.: Centre de garantie de Continental Tire, au 1 800 726-7113
 - Canada (anglais et français) : Relations avec les clients de Continental Tire 1 905 568-1303
- L'ajusteur autorisé* inspectera le pneu pour déterminer la cause de la défaillance.
 - S'il est déterminé que la défaillance a été causée par la fabrication ou les matériaux utilisés dans le processus de rechapage, l'ajusteur autorisé émettra un crédit à l'acheteur, de la façon indiquée à la section 1c et 1d, plus haut, et transmettra la réclamation avec une copie de la facture de l'acheteur au centre de réclamation sous garantie de Continental.
 - L'ajusteur autorisé conservera le pneu rechapé ayant fait l'objet d'un ajustement pour une période de 30 jours après que Continental a reçu la réclamation.
 - Continental émettra un crédit à l'ajusteur autorisé au montant du crédit que celui-ci a émis à l'acheteur et facturera le fabricant autorisé du même montant. Continental n'est pas responsable de payer les frais de service et de traitement.
 - Le fabricant autorisé passera en revue les rétrofacturations et déterminera s'il doit accepter l'ajustement ou le contester. Si le fabricant autorisé est d'avis que le pneu a fait l'objet d'un ajustement erroné, il peut demander que le pneu soit envoyé au centre de réclamation sous garantie de Continental, qui procédera à une analyse.
 - L'ajusteur autorisé expédiera le pneu au centre de réclamation sous garantie de Continental, fret payable à destination. La décision de Continental concernant la validité de l'ajustement sera définitive tant pour le fabricant autorisé que pour l'ajusteur autorisé. S'il est déterminé que le pneu rechapé peut faire l'objet d'un ajustement, le montant facturé au fabricant autorisé demeurera valide et les frais d'expédition du pneu à Continental seront également facturés au rechapteur autorisé. Si Continental détermine que le pneu ne peut pas faire l'objet d'un ajustement, l'ajusteur autorisé se verra facturer le montant du crédit initialement facturé au fabricant autorisé, ainsi que les frais d'expédition du pneu à Continental. Le fabricant autorisé recevra un crédit pour la rétrofacturation initiale.
 - S'il appert que la défaillance a été causée par une carcasse défectueuse, il faut transmettre la réclamation au fabricant original de la carcasse.

** L'ajusteur autorisé peut être un atelier de rechapage autorisé de ContiLifeCycle ou un détaillant de pneus neufs autorisé de Continental.*

LA QUALITÉ ENTRAÎNE LA CONFIANCE

La qualité est la stratégie d'affaire de base de Continental. Nous avons la politique de concevoir, fabriquer et entretenir nos produits de façon à assurer le plus haut niveau de qualité possible. Parce que nous focalisons sur la qualité dans nos activités quotidiennes, nous avons confiance que vos nouveaux pneus offriront une performance remarquable. Nous concrétisons cette confiance en offrant une des garanties limitées et des politiques d'ajustement les plus complètes de l'industrie du pneu de camion. Nous vous encourageons à lire attentivement votre couverture. Ce faisant, vous apprécierez encore davantage l'investissement sensé que vous avez fait. Un investissement qui prendra de la valeur, un kilomètre rentable après l'autre.

POUR OBTENIR DE L'ASSISTANCE OU DE L'INFORMATION :

1. Communiquez d'abord avec votre détaillant autorisé de Continental. Vous trouverez l'emplacement le plus près au www.continental-truck.com.
2. Si, pour quelque raison que ce soit, vous n'avez pas accès localement à de l'information ou du service, vous pouvez téléphoner ou écrire au bureau régional ou au centre de service de Continental le plus près.

Continental Tire the Americas, LLC Warranty Center

12086 E. Illinois HWY 148
Mt. Vernon, IL 62864
800-726-7113

Garantie du système de surveillance de la pression des pneus et assistance technique

1 866-449-7389

VENTES INTERNES - É.-U.

1 800 450-4028 Est des É.-U. / Canada (service en français offert)
1 800 450-3187 Ouest des É.-U.

ASSISTANCE ROUTIÈRE

1 877 TRUKFIX (1 877 878-5349)

Continental Tire Canada, Inc. Customer Relations


6110 Cantay Road
Mississauga, ON L5R 3W5
Téléphone : 905-568-1303

Service en anglais et en français; choisissez l'option du service à la clientèle

Continental Tire the Americas, LLC
1830 MacMillan Park Drive
Fort Mill, SC 29707
Phone (Téléphone): 704-583-3900
www.continental-truck.com

Continental Tire Canada, Inc.
6110 Cantay Road
Mississauga, ON L5R 3W5
Phone (Téléphone): 905-568-1303

Warranty Center
12086 E. Illinois Hwy 148
Mt. Vernon, IL 62864
Phone (Téléphone): 800-726-7113

 @ContiTruckTires

INSIDE SALES / U.S.
(VENTES INTERNES / ÉTATS-UNIS)
800-450-4028 East (Est)
800-450-3187 West (Ouest)

INSIDE SALES / Canada
(VENTES INTERNES / CANADA)
800-461-9681 English (Anglais)
800-361-2844 French (Français)

Original Equipment Sales
(Ventes d'Équipement d'Origine)
800-776-2022

Commercial Specialty Tires
(Pneus Industrie)
877-235-0102

Technical Customer Services & Warranty
(Services Techniques pour
la Clientèle et Garantie)
800-726-7113

For Roadside Service
(Pour L'assistance Routière)
877-TRUKFIX (877-878-5349)